

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	47
Votants par procuration	8
Absents	9
Total des votes	55

5. Institutions et vie politique  
5.6 Exercice des mandats locaux

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du 23 septembre 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel

**TITULAIRES PRESENTS :** Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. GIRARD, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LEROY, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. BEAUDOUIN, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme ROSA, M. TIMON, Mme GAUTIER, M. VOSNIER, Mme DUVAL, M. DARMOIS, Mme CABOT, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, M. BURET, Mme MONLON, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, Mme BINET, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISSEN, M. BAPTIST

**TITULAIRES EXCUSES :** M. DUMESNIL, M. LAMY, M. LEROUX, Mme LOUVEL, M. ROBILLOT

**TITULAIRES ABSENTS :** M. LETELLIER

**PROCURATIONS :** M. DUMESNIL à M. LEBOUCHER, M. LAMY à Mme DUONG, M. LEROUX à M. TIMON, Mme LOUVEL à M. VOSNIER, Mme DUVAL à M. DARMOIS, Mme HAKI à M. TIHY, M. ROBILLOT à Mme CACAUX, Mme BINET à M. DOUYERE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. PLATEL

### N° 95-2022 Modification de la composition du Bureau Communautaire

Le Bureau Communautaire (appelé bureau exécutif au sein de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle) constitue l'un des trois organes de l'établissement public de coopération intercommunale, à côté du Président et du Conseil Communautaire.

La composition du bureau et ses attributions sont fixées à l'article L.5211-10 du CGCT. Ainsi, celui-ci peut être composé du Président, d'un ou plusieurs vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Les modifications de gouvernance, tel qu'un changement d'exécutif sont l'occasion d'en redéfinir la composition pour l'adapter au projet de territoire et aux compétences exercées.

*Aussi, au regard de ce qui précède,*

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-10 ;

**VU** l'arrêté préfectoral DCL/BCLI/2021-30 du 28 juin 2021 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle ;

**VU** la délibération n°76-2020 du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2020 portant détermination de la composition du Bureau Exécutif ;

**VU** la délibération n°143-2020 du Conseil Communautaire en date du 23 novembre 2020 portant approbation du Règlement Intérieur pour le mandat 2020-2026,

**CONSIDERANT** l'élection du nouveau Président et des nouveaux vice-Présidents de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle (CCPAVR) ;

**CONSIDERANT** que le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres ;

Accusé de réception en préfecture  
027-200065787-20220929-95-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2022  
Date de réception préfecture : 03/10/2022

*Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité*

- **FIXE** comme suit la composition du Bureau exécutif de la CCPAVR comme suit :
  - Le Président ;
  - 10 vice-Présidents ;
  - 3 conseillers communautaires délégués.
- **PREND** acte que d'autres Conseillers communautaires pourront par ailleurs, sur invitation du Président, assister ponctuellement avec voix consultative aux séances lors desquelles sont traités des sujets touchant directement leurs communes
- **MODIFIE** le règlement intérieur pour tenir compte desdites modifications

Pont-Audemer, le 29 septembre 2022  
le Président  
qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COURET

